



SNUipp-FSU 24

Compte rendu du Groupe de travail du 16 mars 2012

Les représentants SNUipp-FSU

Jean Luc MARCHIVE, Vanda BONNAMY et Alain BARRY.

Un groupe de travail s'est tenu aujourd'hui à l'Inspection Académique en présence de la Directrice d'Académie. L'ordre du jour comprenait 3 points :

- Notice mouvement 2012
- Temps partiels
- Postes adaptés

MOUVEMENT 2012

(en pièce jointe le projet de circulaire étudié avec nos annotations)

Par rapport à l'an dernier quelques changements dans le calendrier et les priorités d'affectation concernant les collègues touchés par des mesures de carte scolaire.

Calendrier des opérations :

Après intervention des syndicats, la Directrice d'Académie a accepté de prolonger de quelques jours la période de saisie des vœux pour la première phase (voir ci-après le calendrier arrêté pour l'ensemble du mouvement 2012)

1ère phase du mouvement

Ouverture du serveur : **du 26 mars au 12 avril 2012 (12h)**

Date des commissions d'entretien pour les postes à profil : 2 et 9 mai 2012

CAPD : 14 mai 2012

2ème phase du mouvement

Ouverture du serveur : **du 28 mai au 6 juin 2012 (12h)**

CAPD : 22 juin 2012

Priorités d'affectation consécutives à la carte scolaire

Deux changements pour les collègues touchés par des mesures de carte scolaire :

- Poste classe supprimé : bénéficie d'une priorité pour tout poste vacant dans le RPI (jusque là cela ne s'appliquait qu'à l'école).
- Poste Rased supprimé : bénéficie d'une priorité absolue sur tout poste spécialisé de même nature vacant (en plus de la priorité sur poste ordinaire qui s'applique à tout collègue comme c'était déjà le cas).

Barème : pas de changement, réactualisation des dates

• Rappel :

Le barème du mouvement départemental est donné à titre indicatif.

Le barème général est calculé à partir des trois paramètres suivants : ancienneté générale des services (AGS) + note + points enfants. A ce barème général, peuvent s'ajouter, le cas échéant, les bonifications.

• L'ancienneté générale des services :

1 point par an. Appréciée au 1^{er} septembre 2012.

• La note :

Il s'agit de la dernière note pédagogique enregistrée par l'Inspection académique avant le 31 décembre 2011 – coefficient 1

Si cette note est antérieure au 31 décembre 2008, une péréquation d'un quart de point par année (maximum de la note péréquée : 19) sera effectuée. La disponibilité interrompt la péréquation.

Pour les T2 : note enregistrée au 29 février 2012, si non inspecté moyenne note de l'échelon dans le département.

Pour les PES en cours de validation : note de 10



•Enfants à charge

(nés au plus tard le 11 avril 2012)

Un point par enfant de moins de 20 ans au 11 avril 2012 est attribué à chacun des parents quelle que soit la situation du couple (mariage, divorce, concubinage, PACS).

•Enfant handicapé à charge

SNUipp-FSU 24

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'attribution des points dans le cas d'enfant handicapé reconnu par la CDAPH et résidant au domicile parental (joindre un justificatif avec la demande de bonification).

•RQTH : 100 points

•Points de fermeture :

forfait de 5 points

Les représentants du SNUipp ont proposé le rétablissement des points de fermetures calculés sur l'ancienneté dans le poste (actuellement forfait de 5 points pour tous quelle que soit l'ancienneté dans le poste). Cela a été refusé par la Directrice d'Académie car il s'agit d'un cadrage imposé par le recteur à tous les départements.

Nous sommes également intervenus pour que les notes des collègues qui ont été inspectés il y a plusieurs mois et qui n'ont toujours pas reçu leur rapport d'inspection soient prises en compte au delà du délai du 31 décembre. La Directrice d'Académie a répondu que les services essaieraient de prendre en compte ces situations.

TEMPS PARTIEL

Cette question a été évoquée sans que nous ayons été destinataires d'un projet de note de service comme l'an dernier. C'est donc au travers de la notice du mouvement que nous avons repéré des modifications.

L'an dernier, l'exercice sur certains types de postes (remplaçant –BD/ZIL, directeur, personnels de l'ASH, conseiller pédagogique et PEMF) avaient été rendus incompatibles avec un temps partiel sur autorisation.

Cette année, la Directrice d'Académie nous a soumis une note de service du mouvement comportant des modifications sur la liste des types de postes et une restriction supplémentaire. Les postes de remplacement (BD/ZIL), conseiller pédagogique, PEMF, CLIS, ULIS, SEGPA et EREA seraient incompatibles avec du temps partiel de droit.

Les représentants du SNUipp ont protesté contre cette nouvelle atteinte aux droits des personnels et à son caractère discriminatoire. Nous avons également indiqué à l'administration que nous nous réservons le droit de faire un recours si cela était maintenu.

Concernant le mouvement et le temps partiel : ces points seront donc évoqués et soumis aux représentants des personnels lors de la CAPD du 23 mars.

POSTES ADAPTES

Nous avons examinés 12 dossiers de candidatures sur des postes adaptés pour 2012-2013.

- 1 demande de PALD (poste adapté de longue durée)
- 2 renouvellements
- 8 premières demandes
- 1 sortie du dispositif

Elles seront étudiées lors du Groupe de travail académique au rectorat le jeudi 22 mars où le SNUipp siègera.

COMPLEMENTS d'INFORMATION

stages CAPA-SH et congés formation

Nous avons été destinataires des demandes de départs en formation CAP-SH et en congés de formation au retour du groupe de travail.

Ces documents indiquent :

Formation CAPA-SH

- 8 G, 3D, 2F parmi les personnels spécialisés victimes de mesures de carte scolaire
- 2G, 4D, 2E, 1F parmi les collègues non spécialisés

Congés formation professionnelle :

- 34 demandes pour un volume total de 320 mois (pour mémoire en 2011/2012 : 44 mois étaient consacrés aux CFP)
- 8 ou 9 candidats (avec des barèmes allant de 43.856 à 27.736) seraient en mesure de partir si le contingent de mois est maintenu en 2012/2013 .